



NUMERO DE PUBLICATION : 1002644A4

NUMERO DE DEPOT : 8800169

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Classif. Internat.: B01D B04B

Date de délivrance : 23 Avril 1991

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la Convention de Paris du 20 Mars 1883 pour la Protection de la propriété industrielle;

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d' invention, notamment l' article 22;

Vu l' arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d' invention, notamment l' article 28;

Vu le procès verbal dressé le 12 Février 1988 à 14h20 à l' Office de la Propriété Industrielle

ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : FREEPORT RESEARCH AND ENGINEERING COMPANY
Poydras Street 1615, NEW ORLEANS LOUISIANA 70112(ETATS-UNIS D'AMERIQUE)

représenté(e)(s) par : PLUCKER Guy, OFFICE KIRKPATRICK, Square de Meeus, 4
- B-1040 BRUXELLES.

un brevet d' invention d' une durée de 20 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : COLLECTE DES PHASES LIQUIDES D'EMULSIONS TRIPHASIQUES FORMEES DANS DES PROCEDES D'EXTRACTION EN SOLVANT.

Priorité(s) 15.04.87 US USA 038726

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l' invention, sans garantie du mérite de l' invention ou de l' exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeur(s).

Bruxelles, le 23 Avril 1991
PAR DELEGATION SPECIALE :


DIRECTEUR